

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 007-200039808-20231212-2023_12_020-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 décembre 2023
Convocation du 05 décembre 2023

N° 2023_12_020

Objet : Finances - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement 2024 avant l'adoption du budget

Le 12 décembre 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à RUOMS Espace Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Patrice FLAMBEAUX, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT, Sylvie CHEYREZY à Claude BENAHMED, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Françoise HOFFMAN à Antoine ALBERTI, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Maurice CHARBONNIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, Vice-Président chargé des finances rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante).

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal 2024, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Le vice-Président propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) maximum des crédits ouverts d'investissement 2023 au titre du budget principal (52300) de la communauté soit par chapitre/opération :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 007-200039808-20231212-2023_12_020-DE

SLOW

Opération	Article	Prévu 2023	Ouverture de crédit 2024
11 – Matériel de bureau	21838 – Autre matériel informatique	40 000.46 €	10 000 €
11 – Matériel de bureau	21848 – Autres matériel de bureau	15 000 €	3 000 €
16 – Voie verte	2151 – Réseau de voirie	1 200 000 €	300 000 €
18 – Matériel divers	2158 – Autres installations	15 000 €	3 000 €
20 – Equipements enfance	2181 – Installations générales	250 000 €	60 000 €
25 – Siège	21351 - Installations générales	191 000 €	47 000 €
32 – Documents d’urbanisme	202 – Frais d’études	105 700 €	20 000 €
38 - Cuisine	2181 – Installations générales	59 300 €	10 000 €
39 – Micro-crèche	2313 - Construction	900 000 €	100 000 €

Le Président demande au Conseil de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l’exposé et après délibéré,
A l’unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la proposition relative aux ouvertures de crédits telle qu’exposée ci-dessus pour l’exercice 2024.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de Séance

Maurice CHARBONNIER

